

**SESSION PLENIERE DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2023****LES ÉVOLUTIONS DU RAPPORT AU TRAVAIL :
QUELS CONSTATS ET QUELLES INCIDENCES
EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE ?**

La CGT s'est appuyée sur l'audition de plusieurs camarades du CESER (CHU, collectif privé.e.s d'emploi, livreurs à vélo).

Le caractère régional des compétences du CESER a cependant limité la possibilité pour la CGT de mettre en avant les problématiques liées au travail qui doivent être traitées au plan national, telles que les salaires et le temps de travail.

[L'étude du CESER](#)

L'étude trace un portrait large des problématiques liées au travail.

Elle émet 5 axes de préconisations :

- Comprendre et agir sur les représentations qui pèsent sur le rapport au travail
- Développer un appui RH sur les nouveaux enjeux du rapport au travail
- Agir pour une meilleure articulation des temps de vie professionnels et personnels
- S'appuyer sur le dialogue social et agir pour la qualité de vie au travail
- Promouvoir des organisations de travail fondées sur la coopération

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE

La CGT souligne la qualité du rapport, la richesse des auditions et des débats. Tout au long de l'étude elle s'est attachée aux questions autour du sens du travail, de sa valeur, de sa finalité et de son utilité sociale.

Pour la CGT, le travail n'a de sens que s'il est utile à l'individu et à la collectivité, s'il crée du lien social tout en favorisant la justice sociale. Il doit s'adapter à l'Humain, être respectueux de l'environnement et répondre à des enjeux éthiques.

Ainsi, **il s'agit de réinterroger la place du travail dans notre société en lien avec développement humain durable et des modèles économiques alternatifs**, pour sortir de la course aux profits, pour agir pour le bien commun et l'intérêt général, pour l'émancipation des travailleurs, pour la transition écologique et la défense des libertés.

Tout au long de l'étude la CGT a porté des propositions autour des questions :

- De **salaires** pour vivre dignement de son travail,
- De la **répartition des richesses** et du rapport de force entre capital et travail
- De la **démocratie au travail** et de la participation des salariés aux décisions concernant son organisation plus respectueuse des salariés, pour l'amélioration des conditions de travail.
- De la **santé et de la sécurité** des travailleurs avec la sécurité sociale intégrale
- De la **réduction du temps de travail**
- De la **défense des métiers et des qualifications** et particulièrement de la revalorisation des métiers de la cohésion sociale
- De la **lutte contre la précarité**, contre toute forme d'inégalités et de discrimination (femmes, jeunes, seniors, migrants)
- De la **transférabilité des droits** interprofessionnels et des garanties collectives attachées à chaque travailleur.
- Et enfin, d'une **transition juste** accompagnant les travailleurs vers les métiers de demain.

Le rapport, comme les préconisations n'ont pas répondu totalement à l'ensemble de nos attentes et la CGT réitère que **la Loi Plein Emploi comme l'instauration de France Travail, ne répondront en aucun cas à ces enjeux**. Ce n'est pas en forçant les travailleurs privés d'emploi, en menaçant de les priver du minimum de survie, à répondre aux besoins de main d'œuvre des employeurs locaux qu'on amènera à reconsidérer le travail dans ses dimensions sociales, sociétales, économique et environnementales.

En promouvant une **politique d'industrialisation et d'agriculture durables**, qui profite à tous, en encourageant l'innovation et la recherche, y compris en sciences humaines et sociales, en développant des services publics satisfaisant aux besoins de la population, en accompagnant la transition écologique et l'aménagement du territoire et en instaurant la conditionnalités des aides publiques, la Région a un rôle à jouer pour influencer sur l'accès à un travail de qualité et pérenne, à un travail pourvu de sens et utile à la collectivité tout en permettant aux travailleurs de vivre dignement.

Tout en saluant le travail et l'écoute de la rapporteure et malgré les avancées que la CGT a obtenues dans l'étude, le caractère régional des compétences du CESER a limité la possibilité pour la CGT de mettre en avant les problématiques liées au travail qui doivent être traitées au plan national, telles que les salaires et le temps de travail.

C'est pourquoi la CGT s'abstiendra.

La représentante du CRAJEP (associations de jeunes et d'éducation populaire) a pour sa part déploré l'absence de traitement du secteur associatif dans l'étude. Elle a été appuyée par le groupe environnement. Le groupe environnement a regretté la faible visibilité de l'ESS.

Des critiques sévères sur le plan et la longueur de l'étude sont également venues du rang du patronat (alors que la rapporteure est issue de ce collège !).

VOTES : l'étude a été adoptée par 88 voix pour, 21 abstentions et 1 contre.

Membres de la commission 3 du CESER : Diane Oble, Christophe Besnard, Didier Robert, Yvic Kergroac'h
Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21